

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

- 1- La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location accompagné de l'acompte demandé.
- 2- La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
- 3- Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure précisé dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant celui-ci pourra redispoper de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée. L'acompte restera acquis.
- 4- Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérée à 12h également, quand à l'hébergement il sera disponible à partir de 16h et libéré à partir de 10h.
- 5- En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé pour un emplacement la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes et pour un hébergement la totalité du séjour.
- 6- L'emplacement définitif sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement précis.
- 7- Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.
- 8- Barbecue bois et charbon interdit.
- 9- Tarifs et règlement du séjour : le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité.
Le forfait de base pour un emplacement standard comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping car et 1 voiture ainsi que l'accès aux sanitaires. Le forfait pour un emplacement « grand confort caravane comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping car ,1 voiture, desservis en eau et directement raccordés au système d'assainissement. (Eaux ménagères et eaux vannes)
La taxe de séjour en sus est de 0.66 € par jour et par personne de plus de 18 ans.
Les animaux sont acceptés, ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination sont obligatoires. Tout animal entrainera un supplément journalier.
Le solde du montant de l'emplacement sera réglé le jour d'arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus. Le solde du montant de la location sera réglé un mois avant la date d'arrivée pour juillet et août, à l'arrivée pour les autres périodes ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus.
Concernant les hébergements il sera demandé, au locataire, le jour de son arrivée un chèque de caution de 200.00€. Cette caution est restituée à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d'ouverture de la réception ou alors dans les 5 jours suivant le départ, par courrier (déduction faites du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées).
L'entretien reste à la charge du locataire de l'hébergement durant toute la durée de son séjour avant son départ il devra être laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant après état des lieux contradictoires un forfait ménage de 55€ sera retenu sur la caution. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis.
- 10 - Un seul animal de petite taille sera accepté par hébergement.
- 11 - Toute annulation doit-être notifiée par lettre recommandée au camping l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation, cette clause s'impose au professionnel en cas d'annulation.
Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée le montant total de votre séjour vous sera demandé.
- 12- La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir les arrhes soit pour l'emplacement 150€ ou 25% du montant total pour l'hébergement, le contrat avant la date limite indiquée ainsi que les 12€ de frais de réservation.
Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.
- 13- La caution ne constituant pas de limite de responsabilité il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature » (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.
- 14 - La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagé en cas de :
 - ♦ Vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à vitre séjour.
 - ♦ Nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc...)
 - ♦ Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping.Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la piscine, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretiens périodiques.
- 15- En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai d'un an maximal à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), auprès de l'exploitant.
Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :
Medicys, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS, Téléphone : 01.49.70.15.93